

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 09196 Numéro SIREN : 828 998 567 Nom ou dénomination : A.C.I. 2
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2020 sous le numéro de dépôt 45237

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 17-07-2020

N° DE DEPOT : 045237

N° GESTION : 2017B09196

N° SIREN : 828998567

DENOMINATION : A.C.I. 2

ADRESSE : 12 avenue d'Italie 75013 Paris

MILLESIME : 2019



L'expertise au service
de votre développement

Jean-François Laborde-Balen

Expert-Comptable Tél. : 01 46 02 08 00
Commissaires aux Comptes Fax : 01 46 02 02 49
39 rue Tahère Email : jflb@lbmassociés.fr
92210 Saint-Cloud Site : www.lbmassociés.fr

A.C.I 2

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2 600 000 euros
Siège social : 7/7bis, rue Abel Hovelacque
75013 Paris
RCS Paris 828 998 567

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A.C.I 2
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés de la société A.C.I 2

1- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.C.I 2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes, notamment :

- L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables retenues pour la présentation des comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous nous sommes assurés de la correcte application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe au présent rapport et en fait partie intégrante.

Saint-Cloud le 24 juin 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'B' intertwined.

Le Commissaire aux Comptes

Jean-François LABORDE-BALEN
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	5 046 029		5 046 029	5 046 029		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	11 052		11 052	11 052		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 417 922		1 417 922	1 417 864	59	0.00
	Total II	6 475 003		6 475 003	6 474 945	59	0.00
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	16 128		16 128	8 928	7 200	80.65
	Autres créances	119 978		119 978	42 089	77 889	185.06
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	37 280		37 280	24 859	12 421	49.97
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	173 386		173 386	75 876	97 511	128.51
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		6 648 390		6 648 390	6 550 821	97 569	1.49

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 600 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 600 000	2 600 000		
	Réserves				
	Réserve légale	52 000	27 000	25 000	92.59
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	970 206	498 787	471 419	94.51
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	497 196	496 419	777	0.16
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées	81 111	50 622	30 490	60.23
	Total I	4 200 513	3 672 827	527 686	14.37
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
DETRES (I)	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 304 975	2 793 058	-488 083	-17.47
	Concours bancaires courants	280	269	11	4.11
	Emprunts et dettes financières diverses	76 041	61 990	14 051	22.67
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 394	7 181	51 213	713.20
	Dettes fiscales et sociales	8 186	15 495	-7 310	-47.17
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 447 877	2 877 993	-430 117	-14.95
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	6 648 390	6 550 821	97 569	1.49

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

644 417

579 182

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	84 360		84 360	48 600		35 760	73.58
Chiffre d'affaires NET	84 360		84 360	48 600		35 760	73.58
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			3	73		-70	-95.28
Total des Produits d'exploitation (I)			84 363	48 673		35 690	73.33
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			76 732	30 725		46 007	149.74
Impôts, taxes et versements assimilés			695	741		-46	-6.18
Salaires et traitements			40 000	12 759		27 241	213.50
Charges sociales			16 056	4 165		11 891	285.50
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			9	11		-2	-20.69
Total des Charges d'exploitation (II)			133 491	48 400		85 091	175.81
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-49 128	273		-49 401	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	580 000		550 000		30 000	5.45
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	17		1		16	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	580 017		550 001		30 016	5.46
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	45 047		54 698		-9 652	-17.65
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	45 047		54 698		-9 652	-17.65
2. Résultat financier (V-VI)	534 970		495 303		39 668	8.01
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	485 843		495 576		-9 733	-1.96
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	209				209	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	209				209	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	144		142		2	1.50
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	30 490		30 490			
Total VIII	30 634		30 632		2	0.01
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-30 425		-30 632		207	0.67
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-41 778		-31 475		-10 303	-32.73
Total des produits (I+III+V+VII)	664 589		598 674		65 915	11.01
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	167 393		102 255		65 138	63.70
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	497 196		496 419		777	0.16

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - comptes non encore certifié

580 000

1 310

ECAI

550 000

1 990

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	9
Titres immobilisés	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	9
Disponibilités en Euros	9
Charges à payer	10
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	10
Ventilation de l'effectif moyen	10
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	10
Honoraires des commissaires aux comptes	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	11
Montant des engagements financiers	11
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	12
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	12
Résultats financiers des cinq derniers exercices	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

PREAMBULE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 648 389.80 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 84 360.00 Euros et dégageant un bénéfice de 497 195.94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite aux évènements liés au COVID-19 survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes, il est impossible de quantifier l'ampleur des impacts en 2020 mais elles risquent d'être significatives en ce qui concerne l'appréciation des participations. En effet, notre filiale ALTERNET s'attend à une perte de chiffre d'affaires.

A la date d'arrêté des comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire des états financiers 2019, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Par décisions en date du 20 janvier 2020, le Président a constaté une augmentation de capital d'un montant de 345.000 euros, dont 230.000 euros de nominal et 115.000 euros de prime d'émission.

Au terme de cette augmentation de capital, la proportion de capital que représentent les actions détenues par le personnel salarié selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait à 19,51%.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec les règlements de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 et 2018-07 relatifs au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après :

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société ACI-2 fait partie intégrante du groupe fiscal formé par ALTERNET et elle-même.

La filiale ALTERNET comptabilise sa charge d'impôt calculée sur son résultat fiscal propre, comme si elle n'était pas membre du groupe, et en appliquant le taux normal de 28% et de 31 %.

L'économie éventuelle d'impôt résultant de l'intégration fiscale est inscrite au résultat de la société ACI-2.

Au titre de l'année 2019, ce gain d'impôt s'élève à 41.778 euros.

Le montant net de l'impôt sur les bénéfices figurant au compte de résultat s'élève à un produit de 41.778 euros et se décompose comme suit :

- impôt propre : 0 euros
- gain intégration fiscale : 41.778 euros

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	5 046 029		
Autres titres immobilisés	11 052		
Prêts, autres immobilisations financières	1 417 864		59
TOTAL	6 474 945		59
TOTAL GENERAL	6 474 945		59

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			5 046 029	5 046 029
Autres titres immobilisés			11 052	11 052
Prêts, autres immobilisations financières			1 417 922	1 417 922
TOTAL			6 475 003	6 475 003
TOTAL GENERAL			6 475 003	6 475 003

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 417 922	0	1 417 922
Autres créances clients	16 128	16 128	
Impôts sur les bénéfices	94 820	94 820	
Taxe sur la valeur ajoutée	25 158	25 158	
TOTAL	1 554 029	136 107	1 417 922

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6 445	6 445		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 298 811	495 351	1 803 460	
Fournisseurs et comptes rattachés	58 394	58 394		
Personnel et comptes rattachés	1 179	1 179		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 805	3 805		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 688	2 688		
Autres impôts taxes et assimilés	514	514		
Groupe et associés	76 041	76 041		
TOTAL	2 447 877	644 417	1 803 460	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	486 777			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
- Actions	1.0000	2 600 000			2 600 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis et, le cas échéant des frais engagés pour leur acquisition (Droits de mutation, honoraires et frais d'actes).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 444
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 219
Dettes fiscales et sociales	284
Total	18 947

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	5 046 029		
Autres immobilisations financières	1 417 922		
Créances clients et comptes rattachés	16 128		
Emprunts et dettes financières diverses	76 041		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Conformément à l'article 883-17 du code de commerce, la rémunération allouée au Président n'est pas fournie car cette information permettrait d'identifier sa situation personnelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Total	2

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	787	580 000
Dont entreprises liées	787	580 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2.800 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2.800 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 298 811
Total	2 298 811

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		2 298 811
- Nantissements des titres Alternet	2 298 811	
Total (1)		2 298 811

Engagements reçus

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations - Filiales (+50% du capital détenu) - - ALTERNET	2 982 041	100	661 945
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Ajustements comptes de tiers	209	77180000
Total	209	
Charges exceptionnelles		
- Ajustements comptes de tiers	144	67180000
- Amortissements dérogatoires	30 490	68725000
Total	30 634	

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social			2 600 000	2 600 000	2 600 000
Nbre des actions ordinaires existantes			2 600 000	2 600 000	2 600 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes			130 411	48 600	84 360
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			520 572	495 434	485 908
Impôts sur les bénéfices			-25 346	-31 475	-41 778
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			525 787	496 419	497 196
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions			0.21	0.20	0.20
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			0.20	0.19	0.19
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			2	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice			67 157	12 759	40 000
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice			27 121	4 165	16 056

A.C.I. 2
Société par actions simplifiée au capital de 2.830.000 euros
7/7bis, rue Abel Hovelacque – 75013 Paris
828 998 567 RCS Paris
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 9 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt,
Le neuf juillet,
À quatorze heures trente,

Les associés de la Société se sont réunis dans les locaux de la Société, en assemblée générale ordinaire annuelle (ci-après, l'« Assemblée ») sur convocation du président faite conformément aux statuts.

La feuille de présence, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés, est signée par chaque membre de l'Assemblée à son entrée en séance.

Monsieur Philippe Girault, en sa qualité de président de la Société, préside la séance (ci-après le « Président »).

Monsieur Jean-François Laborde-Balen, commissaire aux comptes titulaire de la Société, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 2.405.770 actions sur les 2.830.000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président met à la disposition des associés :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés et au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence certifiée par le Président à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport du Président ;
- les rapports du commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées par le Président ;
- un exemplaire des statuts à jour de la Société ;
- un exemplaire du projet des nouveaux statuts de la Société.

Puis, le Président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation

à l'Assemblée, et que la Société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'Assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice écoulé ;*
- *Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;*
- *Transfert de siège social ;*
- *Modification corrélative des statuts ;*
- *Questions diverses ;*
- *Pouvoirs.*

Puis, il présente le rapport à l'Assemblée.

Le Président précise que les associés n'ont formulé aucune question écrite et n'ont déposé aucun projet de résolution.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un bénéfice de 497.196 euros.

L'Assemblée approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, l'Assemblée prend note que la Société n'a pas engagé de dépenses et charges visées par l'article 39-4 du même code au titre de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée donne (i) au Président *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé et (ii) au Directeur Général *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par les associés présents ou représentés avec :

2.405.710 voix favorables

0 voix abstentionnistes

0 voix défavorables

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée, connaissance prise (i) du rapport de gestion du Président, et (ii) du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 497.196 euros de la manière suivante :

- 25.000 euros au poste « réserve légale » ;
- 472.196 euros au poste « report à nouveau ».

L'Assemblée prend acte, conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts que la Société, qui clôture son second exercice social, n'a procédé à aucun versement de dividendes depuis son immatriculation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par les associés présents ou représentés avec :

2.405.770 voix favorables

☒ voix abstentionnistes

☒ voix défavorables

TROISIEME RESOLUTION

Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions

L'Assemblée, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 227-10 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve ledit rapport et son contenu.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par les associés présents ou représentés avec :

2.405.770 voix favorables

☒ voix abstentionnistes

☒ voix défavorables

QUATRIEME RESOLUTION

Transfert de siège social

L'Assemblée, connaissance prise (i) du rapport du Président et (ii) de l'article 4 des statuts de la Société, approuve le transfert du siège social de la Société au 7/7bis, rue Abel Hovelacque – 75013 Paris.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par les associés présents ou représentés avec :

2.405.770 voix favorables

☒ voix abstentionnistes

☒ voix défavorables

CINQUIEME RESOLUTION

Modification corrélative des statuts

L'Assemblée, connaissance prise des statuts à jour de la Société, prend acte de la modification de l'article 4 des statuts de la Société par le Président comme suit :

Nouvel Article 4 – Siège social :

« Le siège social de la Société est établi à : 7/7bis, rue Abel Hovelacque – 75013 Paris.

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision du président, sous réserve de la ratification de cette décision par l'associé unique ou la collectivité des associés. Lors d'un transfert décidé par le Président, celui-ci est autorisé à modifier les Statuts en conséquence. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par les associés présents ou représentés avec :

2.405. ~~770~~ **voix favorables**
0 **voix abstentionnistes**
0 **voix défavorables**

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par les associés présents ou représentés avec :

2.405. ~~770~~ **voix favorables**
0 **voix abstentionnistes**
0 **voix défavorables**

*
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur Philippe Girault
Président

